

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2023 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

22. Convention de défense incendie entre

et la commune Déléguée de Maisoncelles

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur Guy VELANY informe que à Maisoncelles la Jourdan (commune déléguée de Vire Normandie), s'est vu refuser une demande de construction d'un bâtiment agricole, faute de protection incendie. Afin d'obtenir l'autorisation de construire, envisage de créer une « poche » d'eau.

Une poche de 120 m³ suffirait à protéger cette exploitation mais à la demande de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan, accepte de placer une réserve de 180 m³ qui protégerait l'exploitation agricole et l'ensemble du voisinage et des risques environnants

De ce fait, le coût des travaux sera supporté par les deux parties, soit 1/3 par la commune de Vire Normandie (état spécial commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan) et 2/3 par mettra à disposition le terrain et supportera les frais d'entretien et de contrôle.

Une convention liant et la commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan sera rédigée quant à la création et l'utilisation de ce point d'eau.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le projet de

de création d'une réserve incendie,

Considérant le besoin de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan pour renforcer sa défense incendie,

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 6 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable Bureau Municipal du 24 janvier 2023,

Délibération n°2023/02/06/22 du 6 février 2023 à 20h30





Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 1/3 par la commune de Vire Normandie (état spécial commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan),
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majo	Dont pouvoirs	
Votants	42	6
Vote Pour	40	6
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

Le Maire de VIRE NORMANDIE,





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 3

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X		-	The pour of the po
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X		·	
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle		X		Yoann LEFEBVRE
GALLIER Pierre-Henri	X			TOURN ELI EBYKE
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	×			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy	×		7,1	
CORDIER Marie-Ange	X			
BAZIN Lucien	X			
FOUBERT Françoise			X	•
DROULLON Joël	X			
ROBBES Martine	X			
CHÉNEL Fernand	X			
E DRÉAU Nathalle eption - Ministère de Miterieur	×			

014-200060176-20230214-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Affichage : 14/02/2023 Délibération n°2023/02/06/22 du 6 février 2023 à 20h30



DUMONT Eric	X			h h
COIGNARD Cindy		X		
MALLÉON Philippe	X ·			
_ETELLIER Nadine	×			
_ELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri		X		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile		X		
GOSSMANN Patrick	×			
BLANC Meiggle		X		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud			X	, , , , , , , ,
COURTEILLE Jacques ;		X		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X		*	
PIGAULT Jane		X		Pascal MARTIN
COÙASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	×			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Affichage : 14/02/2023